

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) NEUF

Toute personne physique domiciliée sur le territoire de la Ville de Montbéliard peut percevoir une subvention forfaitaire de 150 € à l'occasion de l'achat d'un vélo à assistance électrique¹, à usage personnel, neuf (achat effectué auprès d'un professionnel uniquement). Le dispositif de soutien s'applique pour les vélos **achetés à compter du 01 avril 2021**, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à l'opération.

LE DEMANDEUR

☐ Madame ☐ Monsieur Dossier n° : (réservé à l'administration)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mail :

I. LISTE DES PIECES A FOURNIR

Pour satisfaire aux exigences conditionnant le versement de la subvention, le demandeur devra fournir :

- ☐ Le formulaire de demande de subvention, complété et signé ;
- ☐ Deux exemplaires de la convention dûment complétés et signés portant la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
- ☐ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom et à l'adresse du bénéficiaire : quittance de loyer, facture d'électricité, d'internet ou de téléphone ;
- ☐ Une copie de la pièce d'identité.
- ☐ Une copie de **la facture d'achat de moins de 3 mois** au nom propre du bénéficiaire (nota : le ticket de caisse ne peut se substituer à une facture) qui précise son adresse, l'homologation du vélo (ou copie du certificat d'homologation à se procurer auprès du professionnel) et la **date d'achat postérieure à la mise en place du dispositif de subventionnement (1^{er} avril 2021)** ;
- ☐ Un relevé d'identité bancaire (avec nom, prénom et adresse du domicile) ;
- ☐ Une attestation sur l'honneur à ne pas céder le VAE dans l'année suivant son acquisition sous peine de restituer la subvention à la Ville de Montbéliard, à apporter la preuve aux services qui en feront la demande que le bénéficiaire est bien en possession du véhicule aidé, à ne percevoir qu'une seule subvention pendant un intervalle de 5 ans.

¹ La subvention de la Ville est cumulable :

- d'une part, avec le « bonus écologique » de l'Etat, pour les foyers disposant d'un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089€, en complément d'une aide versée par une collectivité locale, sans pouvoir excéder cette dernière et dans la limite de 300€.

- d'autre part, avec l'aide « chèque vélo » de la Communauté d'agglomération Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)

II. MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE SUBVENTION

Le formulaire et la convention accompagnés des pièces justificatives doivent être adressés obligatoirement par courrier à l'adresse suivante ou par dépôt papier :

Ville de Montbéliard
Service bâtiments logistique espaces
publics - Cellule STAF
Rue de l'Hôtel de Ville - BP 95287
25205 Montbéliard cedex

Bâtiment des Halles – Cellule STAF
Place Dorian
Tel. : 03 81 99 22 92

Le demandeur sera informé par mail (à l'adresse indiquée sur le formulaire) de l'éligibilité de sa demande au regard de l'enveloppe budgétaire disponible et des documents communiqués, ainsi que des suites données à sa demande.

Dès réception des pièces précitées, les services instruisent la demande et font part aux demandeurs de l'état de leurs dossiers (complet, incomplet, irrecevable).

En cas de dossier incomplet, le demandeur est invité à transmettre les pièces justificatives complémentaires dans un délai maximum d'un mois.

En cas d'irrecevabilité du dossier, les services en informent le demandeur dans les meilleurs délais.

Les subventions seront attribuées dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville et dans l'ordre de réception des dossiers réputés complets.

Dans le cadre du dispositif de subventionnement pour aider les Montbéliardais dans l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), la Ville de Montbéliard collecte des données à caractère personnel et met en œuvre un traitement destiné à gérer les dossiers de demandes des bénéficiaires ainsi que pour procéder au versement de la subvention.

Les informations recueillies sont nécessaires à ce traitement et à l'exécution des missions d'intérêts publics associées.

Les données collectées seront conservées 10 ans après le versement de la subvention.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour obtenir des informations relatives à ce traitement et pour exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et de limitation, vous pouvez vous adresser à notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@montbeliard.com ou Chatel devant, BP 95 287, 25 205 Montbéliard cedex.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.